

AIDE AUX RIVERAINS

Les associations de riverains et les élus mettent l'accent sur les difficultés à faire admettre des dossiers en limite de PGS ainsi que sur le refus de dossiers dans les zones I, II et III du PGS lié à la date d'antériorité. Malgré le recours à l'assistance à maîtrise d'ouvrage cette procédure reste compliquée. Il est demandé qu'ADP fasse des campagnes de publicité et que l'ACNUSA se saisisse du dossier de l'insonorisation des équipements publics situés dans le PEB mais hors PGS. Si la suppression de la zone C du PEB de Paris-Orly est approuvée par la plupart des élus, en revanche les associations se demandent quelles sont ses possibles répercussions en matière d'aide à l'insonorisation. De même, la question du plafonnement de l'aide est souvent évoquée.

S'agissant des contours du PGS, il y a une interrogation sur une nouvelle méthode d'élaboration qui ferait appel non pas à des courbes de bruit calculées par modélisation mais à des courbes mesurées en niveau de bruit.

AIDE À L'INSONORISATION EN 2009

Demandes reçues éligibles Paris-Orly

Dossiers (demandes individuelles+groupées)	1041
--	------

Dossiers ayant fait l'objet d'un avis favorable des CCAR en 2009

Demandes individuelles	581 (pavillons) pour 7 100 000 euros 295 (appartements) pour 1 290 000 euros
Demandes groupées	460 (HLM) pour 3 120 000 euros 42 (copropriété) pour 300 000 euros
1 Etablissement d'enseignement à caractère sanitaire et social)	5 230 000 euros